
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE*11 quai du 1^{er} Dragons**89300 JOIGNY*

*EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL*

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi seize mars à quinze heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

Nombre
de délégués :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 20

PRÉSENTS :

M. Dominique BOURREAU, M. Marc BOTIN, M. Pascal CROU, M. Paul-Antoine de CARVILLE, Mme Nadège NAZE, M. Michel JOUAN, Mme Simone MANGEON, M. Gilles SABATTIER, M. Jean-François CHABOLLE, M. Jean-Pierre BARRET, M. Nicolas SORET, M. Sébastien KARCHER, M. Luc MAUDET, M. André PITOU, M. Michel GRASS, M. Jérôme CORDIER

SUPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GOUYON
M. Michel JOLY
M. Patrice MAISON
Mme Catherine TOULLIER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTAULT
M. Jean-Luc GIVORD
M. Lionel TERRASSON
M. Marcel MILACHON (suppléé par M. Patrice MAISON)
Mme Frédérique COLAS
Mme Catherine DECUYPER
M. Gilles-Maxime POIBLANC
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Thierry SPAHN

Date de convocation : 9 mars 2023.

Paul-Antoine de Carville a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° ADM/2023/03 : Approbation de la stratégie de territoire 2022-2028
élaborée à des fins de contractualisations régionale et européenne

Contexte

Dans le cadre des contractualisations régionale et européenne en cours d'élaboration, il est demandé au territoire de définir une stratégie de développement local partagée autour des axes d'intervention déterminés par la Région-Bourgogne-Franche-Comté dans sa politique contractuelle.

Pour rappel, le contenu du contrat « Territoires en action » s'articule autour de 4 axes déclinés par thématiques prioritaires : accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique ; conforter l'attractivité par le développement de services à la population ; favoriser les mobilités actives et durables du quotidien ; faciliter l'accès à la santé pour tous.

Le territoire a choisi d'intervenir sur l'ensemble des thématiques avec une répartition financière spécifique pour chaque axe qui a été validée lors du dernier comité syndical du 2 février 2023.

La stratégie globale du territoire détaille les enjeux sur lesquels souhaite intervenir le territoire avec une déclinaison stratégique et opérationnelle lui permettant d'en dégager des actions et opérations qui y répondent de façon directe.

Cette stratégie sera également soumise au titre du FEDER-FSE+ / Volet rural, complétée le cas échéant d'une approche multithématique portant sur les thématiques suivantes : villages intelligents, mobilité durable, renouvellement urbain, tourisme durable et patrimoine culturel.

Présentation du contenu de la stratégie de territoire (2022-2028)

Définition des 4 enjeux prioritaires du territoire, accompagnés de leur déclinaison stratégique et opérationnelle :

CHANTIER 1

Accompagner les transitions écologiques et énergétiques du territoire

- Se doter d'une stratégie foncière pour créer des pratiques communes d'utilisation des sols
- Accompagner la requalification de l'espace public afin de permettre une meilleure proximité et attractivité des centres-villes / centralités (urbanisme durable)

- Engager une vaste rénovation du patrimoine bâti public en gestion par les collectivités (schémas directeurs, programmations pluriannuelles rénovations)
- Participer à la réhabilitation des logements vétustes pour une meilleure adéquation avec la demande et les changements démographiques qui y sont associés (nouvelles populations – familles, jeunes, vieillissement de la population, bi-résidence) et une efficacité énergétique renforcée.
- Permettre aux énergies renouvelables de se développer localement en prenant en compte les continuités écologiques (entre autres par rapport à la trame bleue et verte du SCoT, à l'activité agricole et à la protection de la biodiversité) : *augmenter la capacité d'autonomie à une échelle locale. Exemple d'action possible : étudier les gisements potentiels à l'échelle du territoire*
- Favoriser la réduction de la production des déchets
- Identifier et protéger la biodiversité / protéger la ressource en eau (objectif transverse)

CHANTIER 2

Développer et promouvoir une agriculture locale et durable

- Faire converger les stratégies alimentaires présentes sur le territoire autour d'enjeux communs et partagés : dédier une animation et/ou ingénierie de projet à cette thématique
- Soutenir le changement des pratiques et tendre vers une production locale
 - Faciliter les transitions / transmissions agricoles
 - Préserver la ressource en eau et limiter le risque de pollution
- Favoriser la transformation et la distribution sur les territoires
 - Etudier la capacité des territoires à transformer et accompagner le développement d'outils adaptés
 - Accompagner la structuration de filières à distribuer sur le bassin parisien en lien avec la convention AgriParis en tenant compte des principes de résilience alimentaire et d'autosuffisance locale
- Sensibiliser et communiquer autour de la consommation locale au sein des établissements publics et des foyers
 - Etudier la possibilité de mutualiser une ou plusieurs unités de production de repas sur le territoire
 - Favoriser un accès à une alimentation saine et locale pour les habitants, particulièrement ceux en situation de précarité

- Promouvoir les installations de points de vente de proximité des produits locaux
- Atteindre les objectifs de la loi EGalim dans la restauration collective tout en réduisant le gaspillage alimentaire

CHANTIER 3

Faire du territoire un lieu attractif, solidaire et agile

- Développer une offre de services de proximité et adaptée aux besoins des habitants
- Créer et rénover les équipements culturels, sportifs et de loisirs
- Répondre aux attentes des habitants en matière d'accueil petite enfance / périscolaire
- Favoriser l'accès des habitants aux services de soin et à des actions de prévention
- Soutenir et accompagner l'émergence de tiers-lieux comme espace collaboratif et mutualisé proposant une mixité de services
- Proposer une offre de services numériques accessible
- Créer et renforcer les services numériques destinés à la population (types plateformes ou outils numériques)
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire en harmonie avec l'environnement durable et protéger le patrimoine remarquable du territoire
- Soutenir les initiatives économiques qui ont vocation à renforcer la centralité et la proximité des services
- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme levier de lien social et de coopération territoriale (divers secteurs d'activités concernés comme les circuits courts alimentaires : Jardin des Coteaux / Jardin de la Croisière)

CHANTIER 4

Développer les mobilités durables

- Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire pour mieux définir les besoins locaux en matière de déplacement quotidien
- Réaliser un plan vélo en préfiguration d'un plan réglementaire (format à définir : Plan de mobilité simplifié ou Schéma directeur cyclable) (COT)
- Réaliser les aménagements des grands axes cyclables en lien avec les pôles d'activités (projet de liaisons douces de la CC Yonne Nord, projet d'aménagement des anciennes voies SNCF)

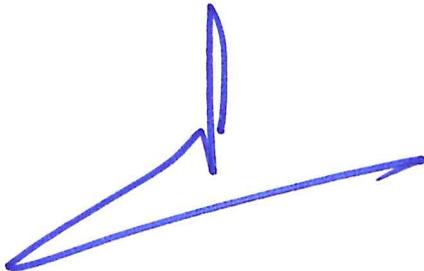
- Développer l'intermodalité comme alternative à l'autosolisme : combiner divers modes de transport grâce aux installations multimodales (covoiturage, etc.)
- Développer de nouveaux services de transport, notamment à destination des seniors et des jeunes (touchés par un fort taux d'immobilité)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, des membres présents :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à engager le PETR du Nord de l'Yonne à présenter un cadre stratégique pour les contractualisations régionale (Territoires en action – TEA) et européenne (FEDER – volet rural) selon les axes thématiques et déclinaisons présentés en séances et repris plus haut.

Pour extrait conforme
Le Président

Nicolas SORET



Pour extrait conforme
Le Secrétaire de séance

Paul-Antoine de CARVILLE

